

La Regrippière

Tableau réalisé par Monsieur Battistella

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2020

- LE MOT DU MAIRE

P.1

- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

P.10

- COURS DE PEINTURE

P.11

- CONSULTER LE BULLETIN EN LIGNE

P.12

- LES RÈGLES D'URBANISME

P.12

- LES AMUS'CADETS REVIENNENT

P.14

- ATELIERS COUTURE ET CRÉATIF

P.18



PROCHAIN BULLETIN

- Dépôt des articles
29 octobre 2020
- Agrafage du bulletin
9 novembre 2020

THÉÂTRE

LES AMUS'CADETS
Salle Polyvalente LA REGRIPIÈRE

Comédie de Patricia Haudé



JE NE LUI AI PAS
ENCORE TOUT DIT

Représentations

Samedi 6 mars
à 20h30 et
dimanche 7
mars à 15h00

Samedi 13 mars
à 20h30 et
dimanche 14
mars à 15h00

Vendredi 19
mars et samedi
20 mars à 20h30

7€
Adultes
4€
10-15 ans

Réservations à partir du 6 février 2021 Tél. 06.84.49.59.31 (de 18h à 20h) Mail : lesamuscadets@gmail.com

MAIRIE - 11 place de l'Église - LA REGRIPIÈRE Tél. 02.40.33.63.14.

<https://mairie-laregrippiere.fr/>

contact@mairie-laregrippiere.fr

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30



LE MOT DU MAIRE

C'est la vigne qui caractérise le plus l'environnement paysagé de notre territoire. C'est elle qui apporte son identité et qui le rend plus attrayant.

Notre paysage est façonné par le graphisme des rangs de céps et par cette vigne qui évolue au fil des saisons. Il faut en prendre conscience et préserver cette richesse. Mais ces paysages ne doivent pas nous faire oublier l'activité de ces hommes et de ces femmes qui, sous tous les temps, prodiguent au fil des saisons les soins nécessaires pour avoir des raisins mûrs au moment de la récolte. Les vendanges sont le résultat d'un an de travail dans les vignes et le début de plusieurs mois de patience dans les caves. Derrière toute bouteille de vin, sang de la terre, se cache la sueur, l'effort et la fatigue découlant d'un dur labeur qu'aucune vision idyllique de la vigne ne doit masquer.

Ce travail est quelquefois mal compris entre 2 mondes qui se côtoient, et parfois se méfient... Mais chacun a besoin de l'autre. Il y a beaucoup de barrières à faire tomber, hérissées souvent par la méconnaissance ou l'ignorance.

Le vin n'a aucun sens, sans le partage, sans le consommateur final. Il faut faire découvrir à ce dernier, les métiers de la vigne, lui expliquer, démontrer que la prise de conscience et les évolutions entamées depuis des années, par des viticulteurs engagés et responsables employant des nouvelles méthodes de travail et de traitement, sont irréversibles.

Je vous invite à rencontrer ces gens passionnés qui seront heureux de faire partager leur savoir lors de portes ouvertes ou de visites d'exploitations. Partageons les chemins viticoles qui séparent deux univers. La mixité de notre population, venue pour ce territoire atypique, perpétue la vie des communes viticoles, contribue au maintien des écoles, des services publics... Chacun s'y retrouve.

Début septembre, c'est aussi la reprise pour nos deux écoles primaires. L'odeur des cartables neufs, des trousses bien rangées, l'inquiétude des parents devant la grille de l'école le 1^{er} jour sont autant de précieux moments de nos vies. Cette nouvelle année scolaire fera, on l'espère, oublier la précédente. L'école est la première étape de sociabilisation et du vivre ensemble.

Après 10 ans passés à la tête de l'école publique Clément Pellerin, Monsieur Vincent TERRIEN est parti enseigner dans une autre école. Nous le remercions pour son dévouement et nous souhaitons la bienvenue à Madame Aïcha DAOUDI qui va le remplacer.

L'éducation et le partage du savoir sont le socle de notre société d'aujourd'hui et surtout de demain, contre l'obscurantisme et le repli sur soi. Tant d'enfants dans le monde souhaiteraient disposer de cette chance.

Le confinement a permis de prendre conscience de la difficulté du métier d'enseigner.

On en demande toujours plus aux professeurs des écoles, notamment de compenser la part éducative de parents parfois défaillants ou laxistes, l'école vient en complément mais pas à la place. Chacun doit jouer sa partition.

Depuis quelques semaines, les travaux sur la commune ont repris. Commencée l'année dernière, la réfection de l'enduit de l'église a été poursuivie sur la partie arrière de l'édifice.

Une rampe d'accès sur le parking de l'école publique a été construite pour sécuriser les piétons au moment de l'entrée et de la sortie de l'école.

Cet automne, c'est aussi le départ des travaux de la nouvelle station d'épuration. Réfléchie sous l'ancien mandat municipal et reprise avec la nouvelle compétence par la communauté de communes, cette station va répondre au double objectif de l'évolution démographique et des normes environnementales non négociables avec un système de boues activées. Notre assainissement doit être zéro défaut car la qualité de l'eau est un enjeu fondamental de notre éco-système. Les travaux vont commencer ce mois-ci et durer environ 8 à 10 mois. Il n'y aura pas d'impact sur notre quotidien durant cette période. A terme, les lagunes de la Rinelière seront fermées.

Les travaux de viabilisation vont bientôt débuter pour le futur lotissement du Souchais avec le démarrage de constructions, annoncé par l'aménageur milieu d'année 2021 ; un lotissement qui comportera à terme 47 lots. Nous serons amenés à en reparler régulièrement.

L'aménagement des abords de la salle de sport continue avec la création d'un espace vert, l'engazonnement aura lieu dans les prochaines semaines en fonction de la météo. Il restera l'aménagement côté route pour 2021.

Des travaux importants de voirie vont commencer la quatrième semaine de septembre, rue de la commune, des travaux lourds mais nécessaires.

Une aubette en bois pour les enfants sera installée prochainement pour attendre le car scolaire au Champ Fleury. Depuis un an, le département ne finance plus ces abris mais nous souhaitons continuer ces aménagements, importants pour la sécurité des enfants, ils seront désormais financés par la commune. Nous en positionnerons à chaque fois que nous le penserons nécessaire.

Premiers coups de pelleteuse ces jours ci également dans la zone des 13 vents avec l'installation d'une future antenne Bouygues avec une mise en service début d'année prochaine. Nous n'aurons en principe, plus de zones blanches de cet opérateur. Malheureusement nous n'avons toujours pas de date précise concernant la mise en service de l'antenne de l'opérateur Orange malgré de nombreuses relances.

Je remercie enfin les élus pour leur détermination et leur implication dans les différentes commissions mise en place avant l'été.

La période est compliquée, restons mobilisés, prenons soin de nous et des autres et je vous souhaite une bonne rentrée et une belle récolte de muscadet !

Pascal EVIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 juillet à 20 heures à la salle du prieuré, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2020

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

Mme PASQUEREAU C. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2020 a été approuvé. M Le Maire demande à rajouter les sujets suivants : Délégation au Maire de l'exercice du droit de préemption urbain, Convention pour le transport scolaire d'enfants de l'école du Sacré-Cœur à la périscolaire ; Délégation du pouvoir en justice ; Délégation donnée au maire.

DÉLÉGATION AU MAIRE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le 14 août 2019, le préfet a prononcé par arrêté le transfert de compétence « Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire ont été modifiés pour y intégrer cette nouvelle compétence qu'elle exerce de plein droit depuis le 1er septembre 2019.

En vertu de l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme, qui dispose que « *la compétence d'un établissement public intercommunal à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain* », la Communauté de Communes Sèvre et Loire est devenue de plein droit titulaire du droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des périmètres sur lesquels il avait été institué.

L'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme prévoit toutefois que le titulaire du droit de préemption urbain puisse déléguer son droit à une collectivité locale sur une ou plusieurs parties des zones concernées.

C'est dans ce cadre que, par délibération n°D-20191002-18 en date du 2 octobre 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire a délégué à la Commune de LA REGRIPIERRE l'exercice du droit de préemption urbain sur les secteurs suivants :

- Les zones U à l'exception de la zone Ue
- Les zones AU à l'exception de la zone 1AUe

Il est proposé au Conseil municipal de déléguer l'exercice de ce droit au Maire jusqu'à la fin de son mandat en application de l'article L. 2122-22 (15) du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 août 2019 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour y insérer la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de LA REGRIPIERRE en date du 28 mars

2013 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U à l'exception de la zone Ue et les zones Au à l'exception de la zone 1 AUe du PLU de la commune ;

Vu la délibération n°D-20191002-18 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire en date du 2 octobre 2019 déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de LA REGRIPIERRE et la carte annexée ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration de la Commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DELEGUE** au Maire, jusqu'à la fin de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain dans tous les cas et secteurs où la Commune a reçu délégation de la Communauté de Communes SEVRE et LOIRE.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 22 juin 2020 :

- E2329 3 Place de l'église 145 m² appartenant à M Alexandre OLIVIER (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone Ua du PLU.

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION sur ce bien.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

En application des dispositions de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, le conseil municipal propose douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants. La Direction des Services Fiscaux désignera ensuite les douze commissaires qui constitueront la commission communale :

<u>COMMISSAIRES TITULAIRES :</u>	<u>ADRESSE</u>
1) Contribuables domiciliés dans la commune	
1 - M GABARD Bernard	2 La Lande
2 - M AUBRON Georges	10 la Croix-Blanche
3 - M POTIRON Jean-Marie	29 route de la Tranchais
4 - M CESBRON Norbert	34 rue du Vignoble
5 - M BARON René	1 Beauséjour
6 - Mme HOUSSIN Evelyne	47 rue du Vignoble
7 - M JEANNIERE Michel	5 route de la Tranchais
8 - Mme RIPAUD Marie-Hélène	7 rue du Vignoble
9 - M BULTEAU Gabriel	2 chemin des Bretellières
10 - Mme LUCAS Marie-Thé	6 rue du Stade
2) Contribuables domiciliés en dehors de la commune	
11 - M ROBINEAU Mickael	LA CHAUSSAIRE
12 -	
COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
1) Contribuables domiciliés dans la commune	
1 - M LECHAT Michel	2 la Gandonnière
2 - M BREGEON Alain	18 La Bouchefoire
3 - Mme SIMO Clara	3 ter rue du Stade
4 - Mme ESSEAU Lydie	12 La Grande Tranchais
5 - Mme DABIN Danielle	11 rue de la Chaussaire
6 - M BAHUAUD Jean-Claude	18 rue d'Anjou
7 -	
8 -	
9 -	
10 -	
2) Contribuables domiciliés en dehors de la commune	
11 - M ROLLANDEAU Jean-Yves	La Vesselière 49600 GESTE
12 - M	

M Le Maire explique le rôle de cette commission. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- valide cette proposition

- charge M Le Maire de compléter la liste

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2021

Après lecture de la circulaire préfectorale du 30 avril 2020, et après avoir pris connaissance des dispositions, le Conseil Municipal nomme par tirage au sort, trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2021 :

- M Simon GÉRARD né le 25 décembre 1990 à SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE (Loire Atlantique), domicilié 50 rue du Vignoble 44330 LA REGRIPIERRE

- Mme Anaïs FEUILLAT épouse SERPAULT née le 11 mars 1988 à ANCENIS (Loire Atlantique), domiciliée 7 Place St Joseph 44330 LA REGRIPIERRE

- Mme Marie-Jeanne TERRIEN épouse DABIN née le 12 juin 1951 à NANTES (Loire Atlantique), domiciliée 2 Place du Prieuré 44330 LA REGRIPIERRE

DÉNOMINATION DE VOIE

M le Maire rappelle que la dénomination des voies est délibérée en conseil municipal.

M Le Maire propose de renommer la route VC 22 située le long de la zone des Treize Vents.

Sur proposition du Maire, après discussion :

Le Conseil Municipal décide l'appellation suivante :

« Route des Treize Vents »,

La signalisation correspondante sera apposée. La Communauté de Communes va également apposer un panneau à l'entrée de la zone pour énumérer les entreprises.

DROIT DE FORMATION

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123/12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus. Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce droit est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant de l'indemnité des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;

- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE ÉGLISE POUR 2020

Cette indemnité est versée à la paroisse pour les personnes qui ouvrent et ferment l'église et la chapelle de la Fleurancellerie.

Considérant la circulaire ministérielle du 7 avril 2020 relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2020 à 200 € qui sera versée à la Paroisse St Vincent des Vignes.

Cette indemnité sera versée en une seule fois, et budgétisée à l'article 6282.

PERSONNEL COMMUNAL CONTRACTUEL

Pause méridienne

Par délibération en date du 20 octobre 2016, les élus ont décidé du principe de municipalisation de l'activité de la pause méridienne à compter du 1^{er} janvier 2017.

Au vu du nombre d'enfants, il faut procéder à l'embauche de sept nouveaux agents.

Les missions de ces agents consisteront à :

- Assurer l'accueil, la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne.

Les agents effectueront 1H30 mn par jour scolaire, temps non annualisé,

Les agents seront susceptibles d'effectuer des heures complémentaires en cas de besoin.

Mr Le Maire propose de créer à compter du 1^{er} septembre 2020

7 postes d'Adjoints Territorial d'Animation Contractuels, catégorie C, Echelle C1. Ces postes seront rémunérés sur le 1^{er} échelon IB 350 IM 327,

Sur une durée maximum de 12 mois compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une période de 18 mois consécutifs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET** un avis favorable aux propositions ci-dessus,
- CHARGE** le Maire pour procéder à l'embauche correspondante.

Temps d'Activités Péri-éducatives

M. le Maire rappelle que la mise en place des rythmes scolaire nécessite l'embauche de personnel.

Un agent correspondant aux critères nécessaires, fait partie de l'effectif du personnel communal en poste. Mais il faut procéder à l'embauche de nouveaux agents, au vu du nombre d'enfants susceptibles de participer aux TAP.

Les missions des agents consisteront à :

- Animer et mettre en place des ateliers selon les différents cycles
- Participer aux réunions de préparation, aux bilans et aux évaluations
- Rendre compte auprès du coordinateur des TAP des difficultés ou événements rencontrés avec les enfants
- Assurer la gestion de la vie quotidienne du groupe (soin des enfants, régulation des conflits...)
- Effectuer des demandes de matériel et signaler tout manque
- Mettre en place des espaces d'activités en conformité avec la réglementation.

Les agents effectueront 3 heures/semaine scolaire de septembre 2020 à juillet 2021.

Les agents seront susceptibles d'effectuer des heures complémentaires pour préparer les animations, en dehors du temps scolaire.

M le Maire propose de créer sur une période du 31 août 2020 au 3 Juillet 2021 :

-8 postes d'Adjoints d'Animation Contractuels, catégorie C. Ils seront rémunérés sur le 1^{er} échelon IB 350 IM 327

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET** un avis favorable à la proposition indiquée ci-dessus,
- CHARGE** le Maire pour procéder à l'embauche correspondante.

Poste de coordinateur enfance jeunesse

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint d'Animation principal 1^{ere} classe contractuel, catégorie B.

Les missions de l'agent consisteront à :

- Organiser et coordonner la mise en place des Temps d'Animations Péri-éducatives et de la pause méridienne : organiser les plannings et encadrer l'équipe d'adjoints d'animation, accueillir et assurer la relation avec les familles, participer au recrutement ou remplacement d'adjoints d'animation

-Gérer la gestion administrative et budgétaire (convocation, compte-rendu, rapport, bilans, préparation et suivi du budget d'animation)

-Piloter et suivre des actions partenariales avec les institutions, développer une dynamique avec les partenaires qui sont en lien avec les enfants

-Participer à la construction du projet éducatif de territoire avec les élus, mise en place de projet pédagogique, organisation et mise en œuvre de la politique enfance jeunesse et éducation de la commune

-Veille juridique et prospective en matière de réglementation

-Assistance et conseil technique aux élus et aux associations

-Organisation et suivi des formations du personnel d'animation

L'agent effectuera 22 heures/semaine sur 39 semaines. La rémunération sera annualisée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, a une personne contre, 4 abstentions et 14 personnes pour, décide de créer :

1 poste d'Adjoint d'Animation principal 1^{ere} classe contractuel, à 22 H sur 39 semaines soit annualisé à 18.87 H/35^{ème}, catégorie C, Echelon 6, à compter du 24 Août 2021 jusqu'au 24 août 2023.

CHARGE le Maire pour procéder à l'embauche correspondante.

TARIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES 2020-2021

La commission d'affaires scolaire propose de reconduire la tarification de l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la participation annuelle à la rentrée scolaire 2020/2021 représentant la moitié du reste à charge de la mairie, soit :

-45 € pour 1 enfant, (soit 0.42 € de l'heure)

-39 € pour 2 enfants (39 € x 2), (soit 0.36 € de l'heure)

-36 € pour 3 enfants (soit 0.33 € de l'heure)

-1 € la séance pour les enfants ponctuels

Le montant sera payable en une seule fois au mois de septembre. Lors de l'inscription au TAP, les familles pourront demander de régler en deux ou trois fois.

Pour les enfants ponctuels, le règlement se fera au mois de janvier, avril et juillet. Au-delà de 45 séances (45 €), les familles ne seront plus facturées.

Le Maire est chargé de l'application de cette décision.

CONVENTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE D'ENFANTS DE L'ÉCOLE DU SACRÉ CŒUR À LA PÉRISCOLAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

L'association « LA RAPE » a un service d'accueil périscolaire pour les jeunes enfants scolarisés sur la commune. Cet accueil est basé à proximité de l'école publique « Clément Pellerin ».

Le car scolaire s'arrête matin et soir devant la périscolaire. Il prend les enfants le matin pour les déposer à l'école privée du Sacré Cœur, et le soir devant la périscolaire. Aucun arrêt supplémentaire n'est créé sur le circuit existant, géré par la région et le service des transports scolaires de la Communauté de Communes de Sèvre et Loire.

M Le Maire propose de signer une convention relative à ce transport avec Mme La Présidente de la Communauté de Communes de Sèvre et Loire pour une durée de 4 ans à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, afin d'éviter tout problème ultérieur.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-EMET un avis favorable pour la poursuite de ce service,

-MANDATE le Maire pour la rédaction et signature de la convention correspondante.

DÉLÉGATION DE POUVOIR D'ESTER EN JUSTICE

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le paragraphe 16 de l'article ci-dessus, relatif à la défense de la commune en justice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-DÉLEGUE au Maire le pouvoir d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et notamment de se faire représenter par un avocat, ce sur la durée du mandat

-AUTORISE le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune.

En cas de nécessité, conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, le conseil municipal, durant l'absence ou l'empêchement du Maire, autorise les adjoints par ordre de priorité (du 1^{er} au 4^{ème}) à exercer la délégation confiée au Maire

DÉLÉGATION AU MAIRE

Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-DONNE délégation à Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L. 2122-22 12 du CGCT, pour notifier, dans les limites de l'estimation du

service des domaines, les offres amiables aux propriétaires fonciers, et répondre à leurs demandes,

-AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires qui pourront résulter de ces offres et en particulier à signer les accords amiables indemnitaire susceptibles d'intervenir au cours de la procédure ainsi que les éventuels actes notariés de vente,

-DONNE délégation à Monsieur Le Maire, sur le fondement de l'article L. 2122-22 16 du CGCT, pour agir au nom de la commune, en demande ou en défense, devant le Juge de l'expropriation et, le cas échéant, la Cour d'appel, aux fins de fixation judiciaire des indemnités devant revenir aux propriétaires fonciers,

-AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir au nom de la commune l'ensemble des formalités nécessaires à la poursuite des opérations d'expropriations et notamment solliciter auprès du Préfet de Loire-Atlantique l'arrêté de cessibilité et notifier l'arrêté de cessibilité et l'ordonnance d'expropriation à intervenir.

DIVERS

Communauté de Communes Sèvre et Loire

M Le Maire informe que Mme Christelle BRAUD, Maire de Divatte Sur Loire, a été élue présidente de la Communauté de Communes.

M le Maire donne lecture des commissions thématiques sur la CCSL et propose aux élus de se positionner dans les commissions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Intitulé	Objet	Président	
Aménagement du territoire – Conseil d'aménagement	Suivi modification et révision PLU, élaboration PLUi, instruction urbanisme, habitat, suivi PLH, affaires foncières, SIG	Jean-Pierre MARCHAIS	Titulaire : EVIN Pascal Suppléant : GUILLOU Vincent
Développement économique	Actions économiques - Aménagement des zones - Animations du tissu économique -	Emmanuel RIVERY	Titulaire : CAILLER Roger Suppléant : BAUDRY Michael
Finances - Mutualisation	Suivi des budgets et des questions financières. Suivi des travaux et achats équipements importants. Mutualisation entre collectivités. Suivi des transferts de	Jean-Marie POUPELIN	Titulaire : SOURISSEAU Bernard Suppléant : CAILLER Roger
Promotion du territoire	Tourisme – Evènementiels - Jumelage – Patrimoine -	Alain ARRAITZ	Titulaire : BARON Audrey Suppléant : FONTENEAU Cécilia
Eau et Assainissement	Spanc - Assainissement collectif – Eau potable - Gemapi	Jean-Marc JOURNIER	Titulaire : GAULTIER Jean-Luc Suppléant : GUILLOU Vincent
Enfance et Parentalité	Relais Assistantes Maternelles – Suivi CTG – Actions Parentalité –	Christophe RICHARD	Titulaire : PETITEAU Marie-Edith Suppléant : JOLIVET Clothilde
Piscines et sport	Gestion des équipements aquatiques : suivi d'activités, des projets, des investissements.	Jérôme MARCHAIS	Titulaire : CARETTE Cédric Suppléant : BOUCHEREAU Franck
Culture	Lecture publique - Ecoles de musique - Programme Culturel de	Jérôme MARCHAIS	Titulaire : LAMBERT Bérengère Suppléant : DURAND Armelle
Gestion des déchets	Prévention, collecte et traitement des déchets	Xavier RINEAU	Titulaire : GAULTIER Jean-Luc Suppléant : HERBRETEAU Marie-
Développement durable, Déplacements, mobilités	Suivi et mise en place du PCAET et autres actions environnementales, fauchage raisonné. + Accessibilité Liaisons douces, mobilités,	Anne CHOBLÉT	Titulaire : PASQUEREAU Cindy Suppléant : CARETTE Cédric
Solidarités	Aide à domicile - Soins à domicile (EPA) - Logements d'urgence - Autres logements - Insertion socio-professionnelle - Politique de subventionnement	Pascal EVIN	Titulaire : DURAND Armelle Suppléant : CLERO Valérie

<u>COMMISSIONS SPECIFIQUES</u>	
Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)	EVIN Pascal / CAILLER Roger
Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) Collège 1 : Représentant de la Collectivité Collège 2 : Représentant des Associations Collèges 3 : Représentant des Usagers	EVIN Pascal CARETTE Cédric DURAND Armelle

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Inondation du 9 mai 2020

M le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion établi par la Communauté de communes et de l'EPTB (Etablissement Publics Territoriaux de Bassin) de la Sèvre Nantaise. La commission environnement durable va réfléchir pour la mise en place de nouvelles noues pour ralentir le ruissellement. M Le Maire demande à la commission Voirie de proposer rapidement des solutions suite à ce rapport.

M le Maire réunira les sinistrés prochainement.

Manifestation et location salle polyvalente

M le Maire informe que toute manifestation organisée sur notre collectivité doit suivre le protocole sanitaire ; c'est-à-dire pas plus de 10 personnes sur le domaine public. La salle polyvalente n'est pas rouverte pour l'instant puisque le protocole est très strict.

Mission locale

Le suppléant pour la mission locale est Mme Armelle DURAND.

Conseil Municipal d'Enfants

Le premier conseil municipal d'enfants a eu lieu le mercredi 1er juillet. Ils ont présenté chacun leur tour leur projet. Deux commissions ont été créées : aménagement et environnement.

Bulletin Municipal

La commission bulletin souhaite insérer dans le prochain numéro le compte rendu du conseil municipal d'enfants.

Abords de la salle polyvalente

La réception partielle des travaux d'aménagement de l'extérieur de la salle de sport a eu lieu le jeudi 9 juillet. L'entreprise SOFULTRAP viendra au mois d'octobre pour engazonner et planter les arbres.

L'accès à cet espace va être fermé pour le moment.

Voirie

Lors de la commission voirie, il a été décidé d'arracher les doubles haies des lotissements des Corbetières et du Pinier.

Urbanisme

M Le Maire informe d'un rendez-vous avec les services d'urbanismes de la Communauté de communes Sèvre et Loire et M GUILLOU.

M GUILLOU explique qu'un contrôle régulier sera effectué sur les personnes ayant déposé une déclaration ou un permis de construire. Il propose de mettre dans le bulletin un article expliquant les démarches d'urbanisme et le site internet permettant de voir sur quelle zone et règlement se situe une parcelle.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS

- 7 septembre
- 5 octobre
- 9 novembre
- 7 décembre



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 1er JUILLET

Présents :

M. Pascal EVIN, Maire de la Regrippière
Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointe enfance-jeunesse
Mme Bérengère LAMBERT, conseillère municipale
M. Yves BARTRA, coordinateur enfance-jeunesse

Camille MOURAUD, Axel MARTIN, Adel BOITEAU, Maëlys ALLAIS, Léonie LETOURNEUX, Erell GAUTHIER GEGOT, Flavie GUILLOU, Manon PENEAU, conseillers municipaux enfants.

Excusés : Milo et Lia DRONET

Absents : Néant

1- Distribution à chaque conseiller enfant d'un classeur leur permettant de prendre des notes, de ranger et de trier les documents relatifs aux travaux du conseil municipal des enfants.

2- Intervention de M.EVIN sur le rappel du rôle du maire et du fonctionnement d'un conseil municipal.

3- Tour de table des conseillers municipaux et lecture de leurs propositions et projets :

- Skate park
- Tyrolienne
- City parc
- Balançoire
- Continuité des pistes vers Vallet
- Plus d'animations dans la commune
- Randonnées et pique-nique avec les adultes ou les papys et mamies
- Epicerie
- Cabinet médical
- Apprendre aux enfants à aller sur internet
- Ludothèque
- Enlever les déchets qui traînent
- Mettre en place plus d'aides pour les personnes handicapées.

4- Répartition des idées en deux catégories : aménagement et animation

5- Désignation des membres pour chaque commission.

6- Dates des réunions pour chaque commission :

- 9 septembre pour la commission aménagement
- 16 septembre pour la commission animation.

URBANISME



VIE COMMUNALE

♦ Déclarations préalables

PERRAUD Gilles 9, rue de la Chapelle

Modification façade : remplacement du portail en porte de service vitrée et bardage bois.

MERIGAUD Damien 31, bis rue du Vignoble

Abri de jardin.

COURS DE PEINTURE

Mr. BATTISTELLA dispense gratuitement ses connaissances en dessin, gravure et peinture tous les jeudis de 20h30 à 22h30.

Un groupe de 10 à 12 personnes se réunit à la salle St François.

Renseignements : **02.53.78.17.47.**

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat).

REPAS DES AÎNÉS



Cette année, le repas des aînés aura lieu le samedi 21 novembre. Vous avez 70 ans et plus, un courrier d'invitation vous sera adressé courant octobre pour vous convier au repas. Si vous arrivez sur la commune et/ou si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, vous pouvez vous signaler à l'accueil de la Mairie ou par téléphone au 02.40.33.63.14.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

- Maëva LE BERRE - née le 27 juin - 1, Beau Site
- Tom BORDELOT - né le 10 juillet - 6, La Roussière
- Éléa LEGROUX - née le 16 juillet - 5, rue du Vignoble
- Alyssa YOU - née le 4 août - 8, place de l'Eglise
- Jules DALCANTARA - né le 9 août - 6, rue des Meuniers
- Livia GÉRARD - née le 10 août - 50, rue du Vignoble
- Luis MICELI - né le 10 août - 11, place Saint-Joseph

DÉCÈS

- HALLEREAU Marc, décédé le 24 avril, domicilié 11 rue des Carrières, 74 ans.
- BOCHEREAU Carine décédée le 27 juillet, domiciliée 18 rue du Pinier, 45 ans.

CONSULTER LE BULLETIN MUNICIPAL EN LIGNE

Pour consulter le bulletin municipal de la Regrippière en ligne, vous devez aller sur :

<https://mairie-laregrippiere.fr/>

Onglet « Accès directe », puis cliquer sur « bulletin municipal »

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier, nous vous remercions de bien vouloir en informer la mairie.

REGLES D'URBANISME

Toute construction, rénovation, agrandissement, clôture, abri de jardin, doit faire l'objet d'une demande auprès du service urbanisme de la CCSL dont voici les coordonnées :

SERVICE URBANISME
84 rue Jean Monnet
44450 Divatte-sur-Loire
02.51.71.54.70.



Avant toute demande nous vous invitons à consulter le SIG(1) sur le site internet suivant :

<http://sig.cc-sevreloire.fr/urbanisme/index.html>

en indiquant vos coordonnées, vous sélectionnez votre parcelle et accédez directement au PLU (2) qui vous concerne sur le lien téléchargeable.

FICHE PARCELLE GP		
PARCELLE		
La Regrippière		
Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)		
Nom de la zone	% de la zone dans la parcelle	Lien vers le règlement
Ua	100%	Lien vers le règlement

Cela vous permettra de gagner du temps et contrôler que votre demande est conforme au PLU (2) en vigueur.

En fin de travaux vous devez remettre une déclaration d'achèvement.

Nous vous rappelons que des contrôles de conformité sont effectués très régulièrement sur l'ensemble du territoire.

Vos travaux sont donc susceptibles d'être visités avant la remise d'une conformité.

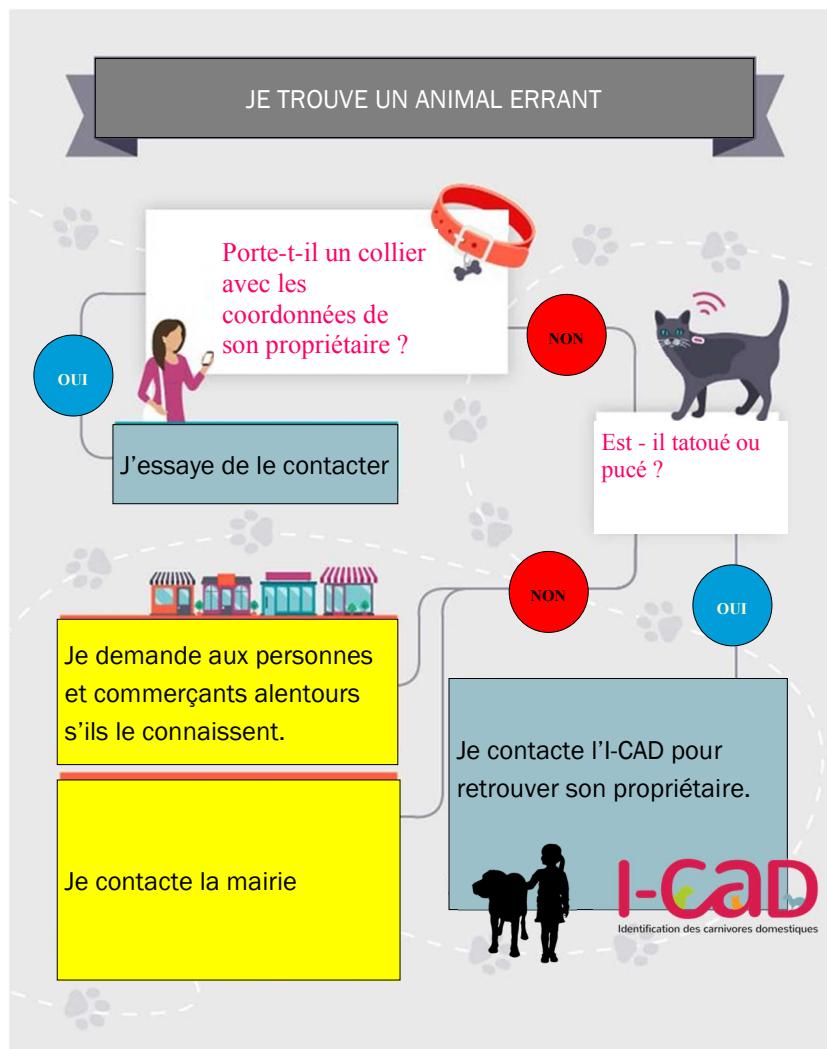
Conformité indispensable pour toute démarche notamment lors d'une vente, succession.

Définitions :

(1)SIG / Système d'Information Géographique

(2)PLU / Plan Local d'urbanisme

JE TROUVE UN ANIMAL ERRANT



Nous vous rappelons que l'identification des animaux est obligatoire.

Si vous trouvez un animal errant, vous devez le confier à la mairie.

La mairie se charge de publier sur le site internet et les réseaux sociaux la photo de l'animal afin de retrouver rapidement son maître.

Ensuite, la mairie le déposera à la fourrière.

Tous les frais de garde pour l'animal seront à la charge du propriétaire.

Si au bout d'une semaine personne ne le réclame, l'animal sera remis à la SPA pour adoption.

LES AMUS'CADETS

Certains d'entre vous ont pu assister à l'une de nos représentations en mars dernier. La crise sanitaire nous a malheureusement contraint à annuler 4 dates programmées en 2020. Nous avions éventuellement envisagé de les reporter en septembre 2020 mais les conditions d'accueil n'étant pas optimales, **la troupe a pris la décision de reporter ses représentations en mars 2021.**

Alors, vous pouvez d'ores et déjà sortir vos agendas pour noter les prochains rendez-vous de notre troupe Regrippière qui se fera un plaisir de vous divertir.

La même troupe, les mêmes acteurs et la même pièce, tout cela donne une comédie dynamique, aux situations cocasses et inattendues, aux réparties piquantes qui fusent à tout va, avec des personnages hauts en couleurs qui tiendront en haleine le public et susciteront les rires tout au long de ce vaudeville.

La pièce choisie est une comédie de Patricia Haubé « *Je ne lui ai pas encore tout dit* » construite sur un enchaînement de quiproquos et de mensonges. Fous rires garantis.

Dates des représentations à la salle polyvalente de la Regrippière pour 2021 :

- 
- Samedi 6 mars à 20h30 et dimanche 7 mars à 15h,
 - Samedi 13 mars à 20h30 et dimanche 14 mars à 15h,
 - Vendredi 19 mars à 20h30 et samedi 20 mars à 20h30.

Les réservations s'effectueront à partir du samedi 6 février 2021 prochain par mail lesamuscadets@gmail.com ou par téléphone **06.84.49.59.31** (de 18h à 20h).

Nous vous attendons nombreux.

Prenez soin de vous et de vos proches et à très bientôt...

Tarifs : Adultes 7 €, Jeunes (10-15ans) 4€



ÊTRE SOLDAT DE FRANCE ?

« Peu avant les commémorations de la guerre 14/18, j'avais décidé d'adhérer à l'UNC en tant que Soldat de France pour faire MEMOIRE et TRANSMETTRE le souvenir de nos grands pères morts à la guerre. Cet engagement a été renforcé lors d'une récente visite à Verdun.

Merci à vous, poilus, tombés au combat, merci pour tant de courage, de bravoure. Nous sommes fiers de vous. Votre sacrifice a construit, sans que vous le sachiez, la paix et l'Europe. Ne l'oublions pas ».

Daniel Hervouët, Mouzillon

U.N.C. (Union Nationale des Combattants)

Est composée de :

Anciens Combattants, (Indochine, Afrique du Nord)

Veuves, Combattants de la nouvelle génération

(OPEX)

Et des Soldats de France.



Qui peut être Soldat de France et quel est son rôle.

Le Soldat de France n'a pas combattu, mais il partage les valeurs que défend la grande famille de l'U.N.C. : le civisme, le sens national, la droiture morale, la solidarité humaine, le respect de la mémoire combattante et le devoir de mémoire.

Qui est concerné : Tous ceux qui ont porté l'uniforme en temps de paix, les sapeurs pompiers, les forces de police, les militaires en activité, la croix rouge, la protection civile, les parlementaires, les élus (Maires, conseillers municipaux, conseillers départementaux et régionaux).

Ils sont les héritiers du monde combattant.

Leur mission : Maintenir les valeurs citoyennes du « pays des droits de l'homme » et assurer la relève des Anciens Combattants...

Sur notre secteur, les Soldats de France s'engagent, entre autres, à participer activement aux commémorations des 11 novembre et 8 mai auprès des Anciens Combattants et à aider au devoir de mémoire près des jeunes générations.

Vous pouvez rejoindre les Soldats de France de Vallet, Mouzillon et La Regrippière. Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Jean-Marie GIRARD - 20 Malinge - 44330 MOUZILLON - 06.82.23.11.61 - metn.girard@orange.fr ou Wilfried BULTEAU - 26 rue Saint Christophe - 44330 VALLET - 06.64.98.53.20 - bulteau.w@laposte.net

TWIRLING

A partir de 6 ans, venez découvrir sur
Le Puiset-Doré et La Chaussaire
LE TWIRLING

Contact : perrine.lauzon@gmail.com
Tél. 06.89.51.61.08

Un club de passion et d'amitié !

Le Twirling Recrute

Le Puiset-Doré La Chaussaire

À PARTIR DE 6 ANS

ÉQUIPE DUO INDIVIDUEL

DÉCOUVERTE POSSIBLE

CONTACT

- Mail : perrine.lauzon@gmail.com
- Téléphone : 07 89 51 61 08

NOTRE SITE : Twirling-Club-le-Puiset-Doré-la-Chaussaire

A young girl in a pink sequined leotard is kneeling on a basketball court, holding a twirling baton and looking up.

EVEIL JEUNES ENFANTS LA CHAUSSAIRE

06.89.78.76.38 Sylvie Ménard

JEUNES EVEIL ENFANTS

A partir de 3 ans et demi

Tous les lundis
À PARTIR DU
14 SEPTEMBRE 2020
17h45 – 18h45
Salle polyvalente - La Chaussaire

A young boy is playing with colorful buckets and a jump rope.

ÉCOLE SACRÉ COEUR

Après une fin d'année scolaire 2019/2020 particulière, le corps enseignant et l'équipe OGEC reviennent de vacances plus motivés que jamais.

L'école continue d'évoluer avec un sol refait à neuf dans la classe de TPS-PS-MS ainsi que dans les salles de repos et d'informatique.

Un grand merci aux papas bricoleurs qui ont pu donner de leur temps pendant leurs congés afin d'améliorer les conditions de travail de l'équipe enseignante et par continuité celles de nos enfants.

Nous embarquons pour de nouveaux horizons :

-Mme Bauchet Anne-Lise (Enseignante de CE-CE2) remplacée par Mme Rouet Emilie déjà enseignante dans l'école en classe de GS-CP.

Bienvenue à Mme Coulonnier Marie-Soizic qui arrive pour palier à ce changement.

-Pour les Asems nous avons eu le départ de Mme Sécher Bettina arrivant en fin de contrat.

Bienvenue à Mme Guyon Andréa venue remplacer cette dernière.

Très belle rentrée à tous.

L'école du Sacré Cœur et l'équipe OGEC a une pensée particulière pour Mme Bochereau Carine qui a donné beaucoup d'énergie et d'investissement pour l'école au sein de l'OGEC pendant de nombreuses années. Nous souhaitons plein de courage à toute sa famille.



ESPACE'JEUNESSE, ATELIERS COUTURE ET CRÉATIF

Notre petit
Atelier Couture



Notre petit
Atelier Crétif

Un samedi matin par mois de 9h45 à 12h,

Venez confectionner, apprendre et réaliser vos propres créations.

Inscription soit à l'atelier couture, soit à l'atelier créatif.

Inscrivez -vous
auprès
d'Espace'jeunesse
rape44@orange.fr
02.40.06.88.43
06.49.78.75.71

Atelier couture :

3 points

Apportez votre
machine,
matériel et tissu.



Atelier créatif:

5 points

Un thème à
chaque séance.
Matériel fourni.



Dates à retenir :

Samedi 19 septembre

Samedi 9 octobre

Samedi 14 novembre

Samedi 12 décembre

(prochaines dates à suivre)

MANDAT 2020-2026

QUE S'EST-IL PASSÉ LE 6 JUILLET EN SÈVRE & LOIRE ?

UNE PRÉSIDENTE À LA TÊTE DE MON INTERCO



Depuis le 6 juillet 2020, Christelle BRAUD, Maire de Divatte-sur-Loire, est la nouvelle Présidente de la Communauté de communes Sèvre & Loire.

En tout début d'été, alors que les juilletistes profitaient déjà du soleil, les élus de la Communauté de communes Sèvre & Loire se réunissaient au Landreau, pour installer le conseil communautaire du nouveau mandat 2020-2026.

Le 6 juillet 2020 est désormais une date clé dans la vie de la CCSL, Christelle Braud, Maire de Divatte-sur-Loire est devenue la nouvelle Présidente. Elle succède à Pierre-André Perrouin, Maire du Pallet, qui a été Président de la CC Sèvre & Loire durant trois années. Durant son mandat, il a mis à pied d'œuvre son équipe sur de nombreux grands projets, suite à la fusion des deux anciennes Communautés de communes de Vallet et Loire-Divatte, en janvier 2017, et a tenu ses promesses de cohésion et de développement du territoire. Aujourd'hui, il passe le relai à Christelle Braud qui est à son tour fière d'avoir reçu toute la confiance des élus communautaires.

Depuis cet été, elle est déjà à la manœuvre ! Sa volonté est de poursuivre le travail engagé par son prédécesseur, en travaillant en étroite collaboration avec les vice-présidents et membres du bureau communautaire ainsi que les 11 communes du territoires qu'ils représentent. Elle donne, également, toute sa confiance aux 200 agents communautaires qui travaillent au quotidien au service des habitants et des entreprises, au développement du territoire, à la création de nouveaux projets et au bien vivre ensemble.



Retrouvez en septembre, l'interview de Christelle BRAUD sur le site interco de la CC Sèvre & Loire ou sur <https://bit.ly/2Cps8Kk>



Télécharger le **frobinoscope du bureau communautaire 2020-2026** sur <https://bit.ly/3kJnmJ1>



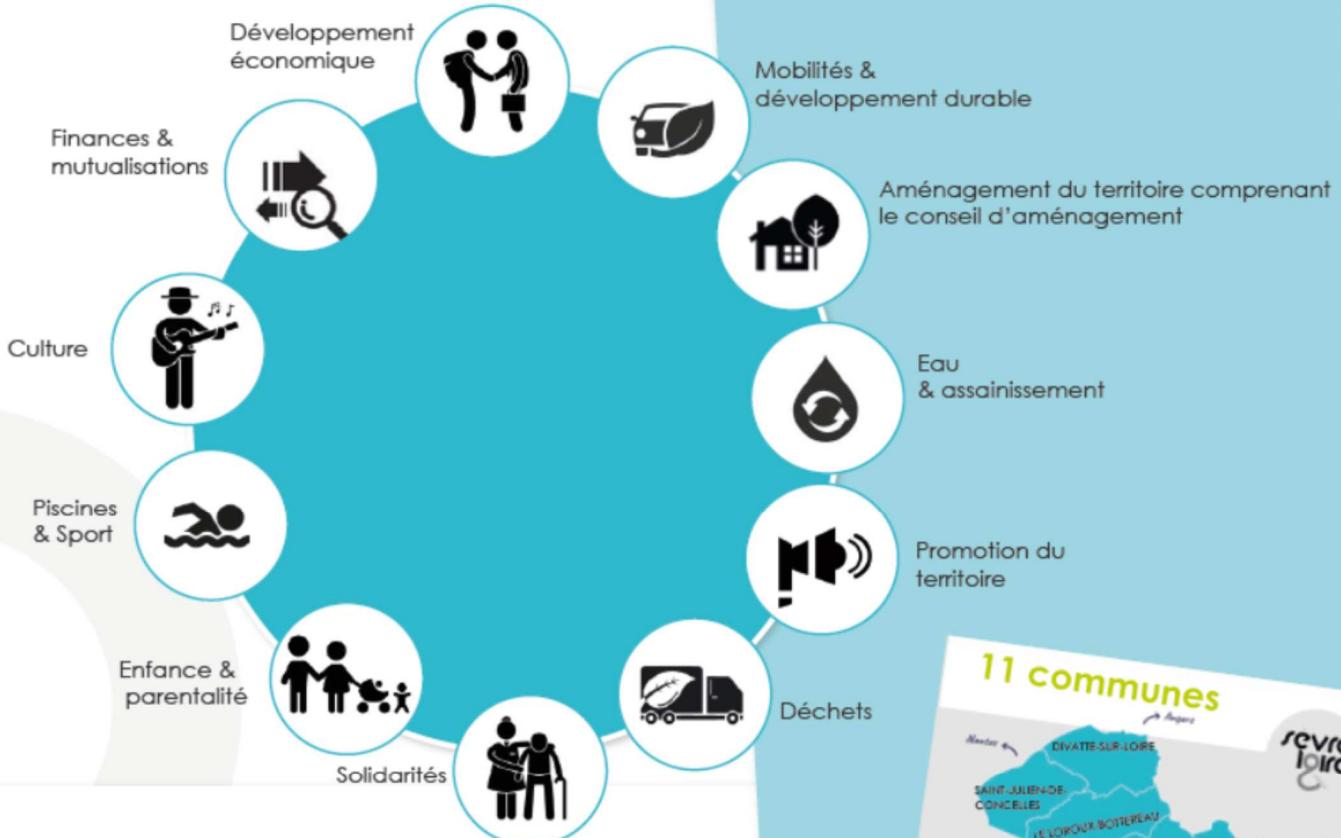
REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

11 COMMISSIONS

THÉMATIQUES COMMUNAUTAIRES



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lors du conseil d'installation, chaque vice-président s'est vu attribué une commission thématique communautaire, dont voici la répartition dans le trombinoscope ci-contre et ci-dessous :

- **Anne CHOBLET**, Maire de la Remaudière,
1ère Vice-Présidente en charge des mobilités & du développement durable
- **Emmanuel RIVERY**, Maire du Loroux-Bottereau,
Vice-Président en charge du développement économique
- **Jean-Pierre MARCHAIS**, Adjoint au Maire à Saint Julien de Concelles,
Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire & du PLUi
- **Jean-Marie POUPELIN**, Adjoint au Maire à Vallet,
Vice-Président en charge des finances & des mutualisations
- **Jean-Marc JOUNIER**, Maire de Mouzillon,
Vice-Président en charge de l'eau & l'assainissement
- **Alain ARRAITZ**, Maire de La Chapelle-Heulin,
Vice-Président en charge de la promotion du territoire
- **Jérôme MARCHAIS**, Maire de Vallet,
Vice-Président en charge de la culture, des piscines & du sport
- **Christophe RICHARD**, Maire du Landreau,
Vice-Président en charge de l'enfance & de la parentalité
- **Xavier RINEAU**, Elu au Pallet,
Vice-Président en charge des déchets
- **Pascal EVIN**, Maire de la Regrippière,
Vice-Président en charge des solidarités



Le bureau communautaire est aussi, composé de :

- **Jean-Louis METAIREAU**,
Maire du Pallet
- **Maurice BOUHIER**,
Maire de la Boissière-du-Doré
- **Thierry AGASSE**,
Maire de Saint-Julien-de-Concelles



Plus d'infos sur interco.cc-sevreloire.fr

LES MUSCADÉTOURS



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2020

Les MUSCA DÉTOURS

L'Office du Tourisme du Vignoble de Nantes vous invite à la 9ème édition des Muscadétours les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 octobre 2020.

Cette année, les **AGAPES ENTRE AMIS** totalement revisitées sont placées sous le signe de la solidarité.

Les Muscadétours réinventés, ce sont 3 jours de découverte culinaire à travers le Vignoble de Nantes.

Au menu, tentez l'expérience d'un repas en accord mets et vins dans des lieux mystères. **Les vignerons accueillent les chefs** pour une expérience unique conviviale et gourmande.

Tous passionnés, nos chefs et vignerons vous donnent rendez-vous le temps d'un week-end dont eux seuls ont le secret.

Réservations à partir de lundi 14 septembre



Contacts Office de tourisme du Vignoble de Nantes

Site web : www.lesmuscadetours.com
Bureau d'accueil de Clisson – 02 40 54 02 95
Bureau d'accueil de Vallet – 02 40 36 35 87



Les Muscadétours

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les Journées Européennes du Patrimoine 2020 auront lieu les 18, 19 et 20 septembre 2020.

Plus d'une cinquantaine d'activités ou visites seront proposées aux habitants du territoire et aux visiteurs. Ce programme, coordonné à l'échelle du vignoble par le Pays d'art et d'histoire, est proposé par l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, les communes, les associations mais aussi des propriétaires privés.

Le service patrimoine du Syndicat Mixte réalisera deux visites guidées sur le territoire : Laissez vous conter Portillon, un village en bords de Sèvre à Vertou et une visite de la chapelle Saint-Barthélemy à Saint-Julien-de-Concelles. Le Musée du Vignoble Nantais sera lui aussi ouvert : visite libre, visite guidée et visite flash sont programmées. Enfin, les nouvelles réserves du Musée du Vignoble Nantais à Maisdon-sur-Sèvre seront exceptionnellement ouvertes au public.

Programme sous réserve de modification en raison de la crise sanitaire.

Rendez-vous en pays d'art et d'histoire cet automne-hiver

Le service patrimoine du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais renouvelle cette année ses animations pour la saison automne/hiver et propose dans un même programme : visites, évènements et cycle de conférences de l'Université sur Lie.

D'octobre à mars, 7 visites et animations sont proposées : des visites du château de Rochefort, une visite photo des paysages de Loire, de l'église Saint-Martin de Vertou ou comme l'an dernier des nocturnes sur le site du Hellfest pour Halloween. Une visite contée accessible aux personnes non ou malvoyantes est prévue sur le site du moulin du Liveau à Gorges, dès les premiers beaux jours. Pendant l'hiver, deux événements rouvrent les portes du Musée du Vignoble Nantais. La nuit des musées, reportée au 14 novembre suite au confinement et une journée jeux au musée qui donnera un avant-goût de Noël aux petits comme aux plus grands.

C'est aussi le 14^e saison de l'Université sur lie

La première conférence présentera le nouveau porte-vue de Pont-Caffino avec son architecte, Emmanuel Ritz. La rentrée littéraire sera aussi mise à l'honneur avec une conférence en présence des Romanciers Nantais, auteurs de l'ouvrage *Ecrits vins de Nantes*. Le service accompagne également la ville de Monnières, en consacrant une conférence à Jean Meschinot, poète et général-maître des monnaies sous Anne de Bretagne. Les pratiques plus récentes seront aussi évoquées : une intervention sera dédiée à la boule nantaise aux XX^e et XXI^e siècle. L'architecture sera encore cette année mise à l'honneur, avec le four à chaux du Montru à la Chapelle-Heulin et les demeures néoclassiques construites sur les plans des frères Séheult dans le vignoble. Enfin, le service patrimoine qui souhaite faciliter le rapport quotidien des habitants avec l'architecture organise également une conférence mêlant patrimoine et performance énergétique.

Programme sous réserve de modification en raison de la crise sanitaire.

LE VIGNOBLE À VÉLO

LA RENTRÉE DU VIGNOBLE À VÉLO ÉDITION 2020 EST REPORTÉE EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19

Cet évènement 100% made in Sèvre & Loire, devenu avec les années une rencontre incontournable de la rentrée, doit malheureusement et à contre coeur être reporté.

La Communauté de communes Sèvre & Loire a étudié toutes les possibilités pour le maintien de l'édition 2020. Malheureusement, après analyse des différentes scénarios, la Communauté de communes qui organise cet évènement en partenariat avec l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes, les communes et les différents partenaires doit se résoudre à reporter la 11ème édition qui devait se dérouler Dimanche 6 septembre 2020 à Mouzillon.

La décision a été actée par les élus du bureau communautaire, une décision prise sur les conseils de la préfecture compte tenu de la recrudescence du Covid-19. Même si la CCSL s'était assurée que les conditions imposées par le décret du 10 juillet 2020 qui réglemente la tenue des rassemblements puissent être assurées, elle ne souhaite pas faire prendre un risque supplémentaire aux familles participantes et aux bénévoles qui organisent la manifestation. Les incertitudes actuelles ne permettent pas d'organiser cet évènement dans les meilleures conditions.

QUEL AVENIR POUR LA RENTRÉE DU VIGNOBLE A VELO

Cette édition n'est que partie remise, tout le travail accompli cette année n'est pas perdu : il servira pour une prochaine édition. Dès que les conditions sanitaires le permettront, la Communauté de communes Sèvre & Loire proposera une nouvelle édition avec des surprises, des animations et surtout avec beaucoup de bonne humeur.

L'ensemble des élus tiennent à remercier sincèrement les bénévoles des associations du territoire, les partenaires, ainsi que les équipes de la CCSL qui se sont investis avec enthousiasme dans la préparation et l'organisation de cet évènement.

Alain Arraïtz, Vice-président en charge de la Promotion du territoire : « Je regrette cette décision, mais elle est nécessaire dans les conditions actuelles. Organiser un tel événement prend du temps. Bénévoles, élus, agents travaillent sur ce projet depuis longtemps, je tiens à les remercier sincèrement de leur engagement ».



LES PISCINES COMMUNAUTAIRES SONT OUVERTES

La Communauté de communes Sèvre & Loire possède de nombreux services à la population dont deux piscines l'une à Vallet et l'autre au Loroux-Bottereau.

Toutes les deux ont réouvert au public.

Vous retrouverez toutes les informations quant aux horaires d'ouverture, les tarifs et modalités mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire sur le site :

<https://piscine.cc-sevreloire.fr/>

Venez tester la nouvelle ambiance de la piscine Naiadolis. Meilleure isolation, changement complet de la ventilation, réfection des plafonds et des peintures, vous devriez trouver une ambiance aquatique plus conviviale et agréable. On vous attend.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : Du lundi au samedi de 14 h à 18h et le dimanche de 9h à 13h et de 14h à 17h30.



SEMES EMPLOI SOLIDAIRE

Vous recherchez du personnel ou un emploi

SEMES est là.

Contactez-nous au
02.40.03.93.54
ou via notre site

semes-44.fr



PERMANENCES D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN AUX PARENTS DU VIGNOBLE

L'école des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique reste, gratuitement, à votre écoute, par téléphone, en attendant votre rendez-vous :

Point écoute parents : 02.40.35.00.88

Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 13h

Mardi et jeudi de 15h à 18h

Le 1^{er} samedi du mois de 10h à 13h

L'école des parents et des éducateurs peut aussi vous recevoir au siège :

29 rue Romain Rolland 44100 NANTES

4^{ème} étage, interphone 43

Bus : Arrêt Mendès France, lignes 23, 40, 59, 81, 91

Tram : Arrêt Romain Rolland ou Mendès France, ligne 1

Pour prendre rendez-vous : 02.40.35.47.73 du lundi au vendredi de 9h à 12h

BAREME DE TARIFICATION DES CONSULTATIONS SUR LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
Tranche de QF	0 à 400€	401 à 600€	601 à 800€	801 à 1000€	1001 à 1200€	1201 à 1400€	1401 à 2000€	2001 à +
Tarif	5€	8€	12€	15€	25€	35€	45€	55€

L'ART DE FAIRE VIVRE LES FLEURS



L'art de l'IKEBANA consiste à faire vivre les fleurs.

C'est aussi l'art de vivre avec les fleurs.

L'art IKEBANA permet de retrouver les grands équilibres de la nature et de mettre en valeur les végétaux de la saison.

L'association Loire Goulaine Ikébana Ohara vous propose une **démonstration gratuite** par les professeurs d'art floral japonais Ikébana Ohara :

Vendredi 11 septembre 2020

Salle des cours : 3 rue des moulins Le Loroux-Bottereau à 18h30

Les cours pour les personnes débutantes ont lieu une fois par mois, le vendredi soir (18h30-20h30) d'octobre à juin.

Rens : xavierbenureau@free.fr M.Bénureau : 06.85.16.71.66 ou Mme. Chon : 02.40.06.44.38

LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ



Rue de la Commune
Tél. 02.40.33.62.69

En cette fin d'été, il est toujours temps de planter quelques légumes pour l'hiver.

Une fois les pommes de terre arrachées, remplacez-les par vos choux pommes et choux fleurs.

Les choux verts, kales, brocolis et romaneskos sont encore disponibles à la jardinerie.

Les salades d'hiver ont aussi fait leur apparition, vous trouverez chez nous la cornet d'anjou par exemple.

A cause de la chaleur, les récoltes de haricots verts n'ont pas forcément été bonnes mais vous pouvez vous rattraper en semant dès maintenant des espèces de fin de saison, Majestic/Aramis/Tilsam. Vous les récolterez à l'automne.

Pour les retardataires, vous pouvez encore planter une ou deux courgettes. Si l'arrière saison est bonne, elles donneront suffisamment pour préparer de délicieuses ratatouilles pour l'hiver.

Pour les gourmands, c'est aussi le moment de repiquer des fraisiers.

Côté jardin, surveillez votre pelouse. Elle a certainement beaucoup souffert durant l'été. Un engrais à libération lente l'aidera à se retaper. Et si vos rosiers sont fanés, n'hésitez pas à faire un prétaillage.

Pour tous les travaux d'hiver dans votre jardin (taille, élagage, nettoyage etc) ou simplement pour quelques conseils, je suis à votre disposition à la jardinerie.

Dicton du mois :

« Si tu veux être heureux une heure, bois un verre ;
Si tu veux être heureux un jour, marie-toi ;
Si tu veux être heureux toute ta vie, fais-toi jardinier. »



LA RECETTE DU MOIS : TARTELETTES AUX MIRABELLES

POUR 6/8 PERSONNES

Pâte sablée :

• 250g de farine

• 150g de beurre

• 120g de sucre en poudre

• 1 sachet de sucre vanillé

• 1 oeuf

Préparation totale : 50mn

Très facile

Garniture :

• 350g de mirabelles

• 100g de sucre fin avec 2 sachets de sucre vanillé



Préchauffez le four à 190°.

Mélangez la farine, le sucre, le beurre ramolli coupé en morceaux, le sucre vanillé et l'œuf.

Pétrissez la pâte, étalez-la et formez des petits disques de 10cm de diamètre.

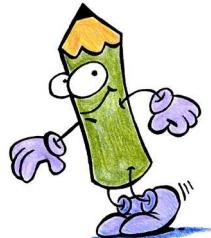
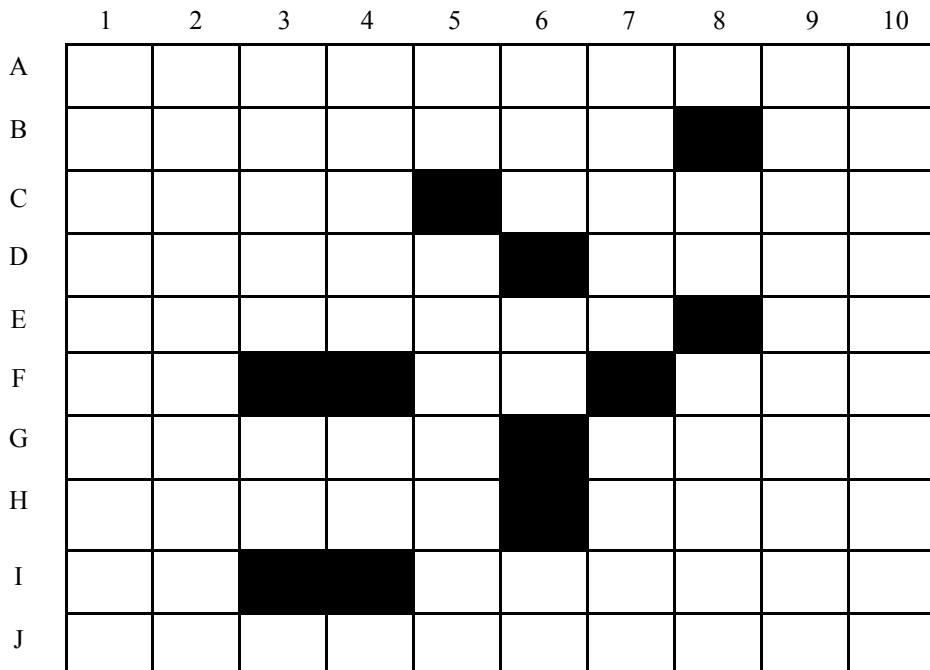
Relevez légèrement les bords. Réservez au réfrigérateur 10mn. Disposez ensuite les mirabelles dénoyautées sur la pâte et saupoudrez de sucre fin mélangé au sucre vanillé.

Cuire 25mn à 190° en surveillant, elles doivent être un peu caramélisées.

Bon Appétit!

Nous vous conseillons le vin : « un caprice de Marie » de chez Thierry Hallereau afin d'accompagner ce plat.

JEUX



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

VERTICAL

1. Il adore les petits et grands chemins.
2. Fais le ménage.
3. Religieux ou géniteurs - Marche.
4. Plus belle rivière de France - Article espagnol.
5. Consonnes d'arc - Commune du Nord Pas de Calais.
6. Elimina - Pronom - Rendez-vous.
7. Ville romaine antique - Berger allemand au bouledogue.
8. Langue du troubadour - Son prénom Jules.
9. Permet à un groupe de se reconnaître ou de se rencontrer.
10. Roses sauvages.

HORIZONTAL

- A. Agenda ou carnet de notes.
- B. Vus de loin - Symbole de l'argent.
- C. Les Hauts de France - Île aux Maldives.
- D. Fleuve portuguais et espagnol - Laïc en vrac.
- E. Nature de l'os - A la mode.
- F. Notre Seigneur - Pronom - Pour montrer quelque chose.
- G. Jamais anglais - Prénom masculin (sans famille).
- H. Pose la confiture - Mélange de nase.
- I. Vieille note - Pratique mystérieuse.
- J. Dotés d'écailles, de plumes, de peinture.

RÉPONSES AU JEU DU BULLETIN PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	E	M	P	R	E	I	N	T	E	S
B	C	A	R	O	T	T	I	E	R	E
C	H	I	E	S				N	I	L
D	A	N	T	E	C	E	D	E	N	T
E	S	T	E		A	Z	U	R		Z
F	S	E	M	E	S	T	R	E	S	
G	I	N	O	U	I	E	S		A	B
H	E	A	M		E	S		E	P	I
I	R	N		A	R		A	M	E	N
J	S	T	R	A	S	B	O	U	R	G

